

France Chimie Ile-de-France et l'AFINEGE, en collaboration avec le CNPP, vous proposent la formation :

## Évaluation des risques professionnels / Évolutions réglementaires et méthodologie

mardi 21 novembre 2023 de 9h00 à 17h00  
au Diamant A - 14 rue de la République – 92800 Puteaux

### **Public :**

Toute personne en charge de la prévention des risques professionnels.

### **Pré-requis :**

Aucun.

### **Durée :**

1 jour, soit 7h.

### **Moyens pédagogiques :**

- Support de présentation.
- Etudes de cas.

### **Modalités d'évaluation :**

- Evaluation au fil de la formation par le formateur.
- Quiz d'autoévaluation.

### **Cette formation a pour objectifs de :**

- **Identifier la réglementation en matière d'évaluation des risques professionnels** et notamment les dernières évolutions réglementaires associées
- **Savoir évaluer les risques** : cotation des risques et retranscription dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- **Définir un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**

---

**Animée par : Grégoire MALLET**

**Adjoint au Directeur du Département Audit et Conseil du CNPP**

**Formateur et consultant en évaluation des risques professionnels**

# Évaluation des risques professionnels / Évolutions réglementaires et méthodologie

mardi 21 novembre 2023 de 9h00 à 17h00  
au Diamant A - 14 rue de la République – 92800 Puteaux

## PROGRAMME

### La réglementation en matière d'évaluation des risques professionnels

- Rappel du contexte réglementaire de l'évaluation des risques professionnels :
- Obligations réglementaires et focus sur les évolutions réglementaires faisant suite à la loi du 2 août 2021
  - Principes généraux de prévention (art L.4121-1 du code du travail)

### La construction du document unique

→ Précisions sur le vocabulaire : danger/risque, probabilité/gravité, prévention/protection

- Rappel des différentes étapes de l'évaluation des risques professionnels :
- Unités de travail,
  - Critères de cotation des risques,
  - Identifier les actions de prévention et de protection déjà existantes,
  - Proposer des axes d'amélioration.

→ **Etude de cas** : création d'une matrice de criticité, travail à partir d'exemples de méthodes de cotation et analyse critique de ces dernières (points forts et points à améliorer). Mise en parallèle avec les méthodes utilisées par les stagiaires.

### Le PAPRIPACT

→ Distinction entre le PAPRIPACT et le plan d'actions

→ **Etude de cas** : définition d'un extrait du PAPRIPACT